



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

CÉLÉBRER LA MUSIQUE AU SEIN DES ÉCOLES DU MANITOBA Mai 2026

ATTENDU QUE de tout temps, les arts ont joué un rôle prépondérant dans l'existence humaine, transmettant la culture à travers les époques et les lieux;

ATTENDU QUE l'expression artistique fait également partie intégrante de l'expérience humaine commune contribuant à la vie sur le plan personnel, social, économique, culturel, créatif et civique;

ATTENDU QUE l'éducation en musique développe diverses façons uniques et puissantes de percevoir, d'interpréter, de connaître, de représenter et de communiquer la compréhension de soi et du monde;

ATTENDU QUE par les expériences en musique, les apprenants ont la possibilité de réfléchir de manière créative, d'avoir un sentiment d'appartenance, de développer la capacité d'agir, d'explorer des idées et des sentiments, et de développer des identités émergentes au niveau personnel, culturel et social;

ATTENDU QUE l'éducation musicale contribue à enrichir l'environnement d'apprentissage et aide à développer d'autres aptitudes, notamment la littéracie et la numératie;

ATTENDU QUE les accomplissements créatifs des élèves en musique, et la recherche de la beauté, du savoir et de la vérité, comme cela est inculqué par les enseignants de musique, méritent d'être soulignés et célébrés;

NOUS, Tracy Schmidt, ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance de la province du Manitoba, proclame par la présente que mai 2026 sera le

MOIS DE LA MUSIQUE

au Manitoba et invite tous les Manitobains à l'observer scrupuleusement.

Original signed by

Madame Tracy Schmidt
Ministre
Éducation et
Apprentissage de la petite
enfance